

**Cogolin le**

**01/06/2025**

**Chers randonneurs,**

Tout au long de l'exercice 2025/2026, nous avons été 120 adhérents à pratiquer nos diverses activités : randonnées pédestres, marche nordique et Longe côte.

Sans le dynamisme et le dévouement de nos animateurs responsables des différents groupes, sans l'organisation de la gouvernance collégiale qui structure l'entité, comment un club peut-il s'inscrire dans la continuité s'il ne se renouvelle pas ? Le vendredi 19 Juin 2026, jour de l'assemblée générale ordinaire sera l'occasion de se rencontrer et de débattre de notre avenir.

Déjà, votre présence à ce rendez-vous annuel marquera votre attachement au club, sera signe de reconnaissance aux personnes qui l'animent tout au long de l'année.

Comme le précisent nos statuts, les membres du conseil collégial sont démissionnaires chaque année en fin d'exercice. Chaque membre a le libre choix de se représenter ou pas(\*). C'est pourquoi il est fait appel à votre disponibilité pour venir resserrer les rangs de la gouvernance collégiale dont la mandature est d'un an. De votre engagement dépend l'existence du club des Randonneurs cogolinois.

Le conseil collégial sortant

PS : Merci de remplir le coupon ci-dessous et de le transmettre à Mme Liliane Rocchia soit par courrier postal à l'adresse *La Palette 975 chemin de l'Argentière 83310 Cogolin* soit par mail [lilianerando@gmail.com](mailto:lilianerando@gmail.com)

-----  
ACTE DE CANDIDATURE (exercice 2026/2027)

NOM PRENOM.....

Entourer un pôle (ou plusieurs) dans lequel vous souhaiteriez évoluer :

1) Animations festives

2) Communication

3) Secrétariat

4) Technique et Sportif

5) Trésorerie

6) Administration générale

(\* ) les membres sortants devront également faire acte de candidature s'ils souhaitent se représenter